



Opérations de gestion des espaces naturels

NATURA 2000 2014

Cahier des clauses techniques

Consultation

Mai 2014

Date limite de dépôt : vendredi 20 juin 2014 à 16h

Devis à établir à : Président du Syndicat de bassin de l'Elorn
Ecopole – Guern ar piquet
29 460 Daoulas

Maître d'ouvrage : Syndicat de Bassin de l'Elorn

Entreprise candidate :

Sommaire

1_Localisation de l'intervention	3
2_Etat des lieux	3
3_Calendrier de réalisation des travaux	3
4_Suivi et contrôle des travaux	3
5_Documents relatifs aux travaux et programme d'exécution	3
6_Moyens techniques et humains mis en œuvre	4
7_Objet de la consultation	4
8_Description de l'intervention	4

Le présent document vaut cahier des charges techniques particulières.

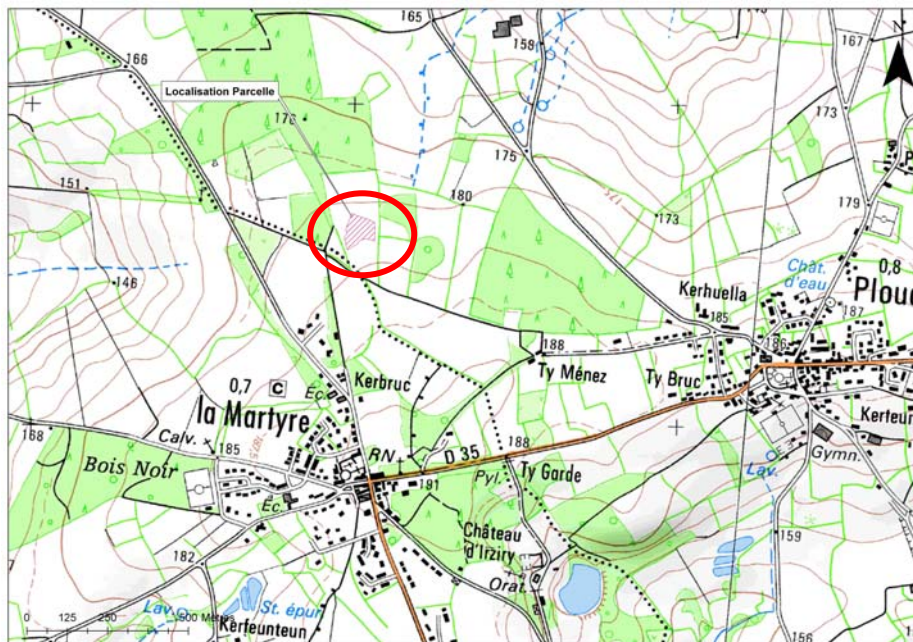
Le Syndicat de Bassin de l'Elorn est un Etablissement Public Territorial de Bassin. Son rôle est d'assurer et de promouvoir, dans le périmètre des bassins de l'Elorn, de la rivière de Daoulas et des bassins côtiers voisins, toute action visant à la gestion quantitative et qualitative des eaux, et aux milieux naturels associés.

Le site NATURA 2000 rivière Elorn a été désigné en 2007 par l'Union Européenne. Le document d'objectifs de ce site Natura 2000 a été approuvé par arrêté préfectoral en mars 2011.

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn a été désigné pour la mise en œuvre des actions de ce document d'objectifs. La présente prestation s'intègre ainsi dans les actions inscrites dans le document d'objectifs Natura 2000 Rivière Elorn.

1_Localisation de l'intervention

La zone d'intervention est située sur la commune Ploudiry.



2_Etat des lieux

L'Entrepreneur est réputé avoir pris connaissance de l'importance des travaux à réaliser et de leur nature, avoir vu les lieux et avoir estimé les difficultés et suggestions pouvant résulter de leur exécution.

L'Entrepreneur ne peut prétendre à aucune plus value pour difficultés de travaux de préparation du chantier, ou de mise en œuvre difficile, pour tout ou partie des travaux commandés.

A ce titre, le Syndicat de Bassin de l'Elorn reste à disposition des soumissionnaires pour organiser une visite de terrain.

3_Calendrier de réalisation des travaux

Réalisation des travaux entre le 1er septembre 2014 et le 15 octobre 2014.

La personne responsable du chantier au sein du Syndicat de bassin, précisera la période exacte d'intervention.

4_Suivi et contrôle des travaux

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, des vérifications quantitatives et qualitatives, dont les modalités sont stipulées dans le cahier des charges, sont effectuées par le Syndicat de Bassin de l'Elorn.

5_Documents relatifs aux travaux et programme d'exécution

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn fournit au titulaire du marché tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux. Si l'entrepreneur décèle avant toute exécution des erreurs, omissions ou contradictions dans les travaux, il doit les signaler dans les plus brefs délais au Syndicat de Bassin de l'Elorn par fax (02.98.25.93.53), courrier (Guern ar Piquet, Ecopole, 29460 Daoulas) ou mail (natura2000.syndicatelorn@wanadoo.fr).

L'entrepreneur ne peut commencer l'exécution du chantier qu'après avoir reçu l'approbation du maître d'ouvrage.

6_Moyens techniques et humains mis en œuvre

L'entrepreneur est tenu de préciser :

- le type de matériels disponibles pour réaliser les travaux,
- les moyens humains qu'il prévoit de mettre en œuvre pour la réalisation des prestations,
- les moyens mis en œuvre pour tenir compte de la fragilité des milieux.

7_Objet de la consultation

La sphaigne de la pylaie, espèce végétale protégée a été présente sur la parcelle faisant l'objet de l'intervention, mais a disparu depuis quelques années. L'objectif est de retrouver les potentialités du milieu pour le retour de cette espèce et le cortège de plantes associé, en réouvrant la zone humide qui s'est progressivement refermée par développement de la strate herbacée et arbustive.

Ces travaux sont réalisés dans le cadre d'un Contrat Natura 2000 portant sur la restauration d'habitats d'intérêt communautaire.

8_Description de l'intervention

Période de réalisation des travaux : entre le 20 août et le 30 septembre 2014. La personne responsable du chantier au sein du Syndicat de bassin, précisera la période exacte d'intervention.

Superficie : 0.5 ha

Type de sol : humide à très humide

Caractéristiques :

- Strate arbustive développée,
- Le milieu étant un milieu sensible le matériel utilisé doit être adapté à des terrains humides peu porteurs.

Intervention demandée :

- Dessouchage ou bûcheronnage/dessouchages des feuillus les plus importants en taille et exportation des souches hors de la parcelle
- Broyage de la totalité de la strate herbacée et arbustive de la parcelle dont les feuillus pouvant être broyés et exportation des résidus de broyage hors de la parcelle,
- Dessouchage de la totalité des souches et exportation des souches hors de la parcelle,

Option 1 : Exportation et valorisation hors du site des produits du gyrobroyage et du dessouchage.

Le candidat déclare avoir pris connaissance des conditions d'exécution des prestations.

A

Le

Parapher chaque page en bas à droite

Signature, cachet, nom et prénom du représentant du candidat